



Limite communale
 Limite de zone
U Nom de zone
 Emplacement réservé et N° d'opération
 Éléments remarquables du paysage
Aléa inondabilité de la vallée de la Bièvre
 Aléa fort
 Aléa moyen
 Aléa faible
 Aléa cavité naturelle

Approbation de la Révision par D.C.M. du 14.09.2016
 Droit de préemption urbain instauré par D.C.M. du 14.09.2016 sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser
 Monsieur le Maire
 Michel SCHIBY

